



**Aide financière à la pratique d'une activité régulière
pour un enfant domicilié à Ploulec'h**
(sport ou culture dans un cadre associatif)

Année 2024-2025

A - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (né à partir du 01/01/2007)		<i>à remplir par la famille</i>
NOM & PRÉNOM	Né-e le	
Représenté-e par M. ou Mme		
Adresse	22300 PLOULEC'H	
Téléphone	Mail	
Date et signature :		

B - RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ		<i>à remplir par l'association</i>
ASSOCIATION		
Adresse		
Téléphone	Mail	
Représentée par M. ou Mme	Fonction :	
NOM de l'activité		
Cachet de la structure, date et signature :	Coût annuel :	
	Montant des aides reçues (CE, coupons sport...) :	
	Reste à charge pour la famille :	

C - PRISE EN CHARGE DU CCAS DE PLOULEC'H		<i>réservé au CCAS</i>
Monsieur le Président du CCAS certifie que la personne désignée dans le cadre A peut bénéficier d'une aide du CCAS pour l'activité mentionnée dans le cadre B, selon les modalités définies par la délibération du conseil d'administration du CCAS n°20240911a en date du 11 septembre 2024.		
Coût annuel : / Reste à charge pour la famille :		
AIDE DU CCAS :€		
Fait à Ploulec'h, le		Le Président du CCAS Sylvain CAMUS

La demande doit être adressée au CCAS de Ploulec'h (Mairie) avant le 31/01/2025 accompagnée d'un RIB pour le versement de la participation. Une seule activité ne sera prise en charge par enfant et par an.